



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 91677

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accompagnement de la jeunesse dans les quartiers défavorisés, comme dans les zones rurales, tant au niveau culturel que social. Alors que, aujourd'hui, le domaine de la petite enfance dispose de structures spécialisées et adaptées, gérées par des professionnels de l'éducation avec déductions fiscales pour les frais de garde des enfants en dessous de 7 ans, il n'en est pas de même pour la tranche d'âge des enfants de plus de six ans et des pré-adolescents et adolescents. Ce temps libre constitue pourtant un temps éducatif en soi qui n'est nullement pris en compte jusqu'à leur majorité. Or un enfant ou un adolescent consacre plusieurs centaines d'heures au temps libre en dehors du cadre familial. Il s'agit d'un enjeu éducatif essentiel. Ce temps libre contribue à la construction de l'enfant comme être social. Car l'école n'est pas le seul lieu éducatif ; des compétences, savoirs, savoir-faire, et savoir être, la citoyenneté, se construisent en dehors du cadre des apprentissages scolaires. *A contrario*, il peut être facteur d'inégalités sociales fortes et discriminatoires en l'absence d'une véritable politique publique, ce qui est malheureusement le cas pour cette tranche d'âge. La délinquance des mineurs a pris, ces dernières années, des proportions inquiétantes, policiers, magistrats, élus et habitants s'alarment de la dérive violente de certains quartiers mais aussi, et c'est nouveau, de certaines zones rurales. Pendant des décennies, le terrain des jeunes a été complètement déserté par l'État. Le système prend ainsi les jeunes de plus en plus tôt et prospère sur un terrain laissé à l'abandon. Il est d'ailleurs curieux de constater que la courbe de la délinquance se trouve proportionnelle à la suppression des maisons de quartier. Tous ceux qui habitent ces quartiers ou qui y travaillent sont unanimes à le dire : il faut certes plus de policiers, mais il faut plus d'éducateurs, plus d'adultes dans les établissements scolaires, bref davantage de services publics. Au-delà il faut des lieux et des structures d'accueil sur le terrain même où habitent ces jeunes, et des personnels formés et rémunérés en conséquence chargés de gérer ces lieux et de répondre aux attentes et aux besoins de ces jeunes, passé le seuil de l'école. Les maisons de quartiers, maisons des jeunes et de la culture qui, un temps, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avaient été implantées ont été systématiquement démantelées par les politiques qui se sont succédées à la tête de l'État et faute de moyens, faute de financement et d'une volonté sourde de mettre un terme à toute forme d'éducation populaire ces structures ont disparu. Nombreuses aussi sont celles qui ont dévié de leurs objectifs initiaux, la prise en charge de la jeunesse, pour ne devenir que des vitrines culturelles à publics ciblés. Actuellement, l'accueil péri et post scolaire reste strictement local et dépend uniquement de réseaux associatifs avec un encadrement disparate, souvent bénévole, mal formé sans moyens réels. Cette situation n'est pas viable à long terme. À la différence de l'enfance, l'adolescence n'a jamais fait l'objet de la politique volontariste, pluridisciplinaire, culturelle qu'elle requiert. Or les adolescents ont besoin d'une politique éducative. Ils ont besoin, parce qu'ils sont difficiles et souvent en souffrance, qu'on les reconnaisse et qu'on les entende. Une loi de programmation avec des financements significatifs devrait permettre à chaque adolescent de disposer d'un espace éducatif de qualité, récréatif, ludique, encadré par des professionnels et ce quel que soit le lieu : banlieue difficile ou secteur rural en voie de désertification. Car, là encore, des moyens ont été injectés sans résultats parce que sans politique structurelle à long terme, et ce exclusivement dans certaines banlieues, dans le cadre d'une politique de la ville laissant à l'abandon des pans entiers du territoire comme les zones rurales. Formulée par l'ensemble des mouvements d'éducation populaire, l'instauration d'une véritable politique du temps libre à l'attention des

adolescents est d'une actualité brûlante. Aujourd'hui, seuls les milieux aisés peuvent prendre en charge certaines activités. Il convient de mettre en place des solutions collectives de réinvestissement des quartiers autrement plus ambitieux que le saupoudrage de quelques actions phares accompagnées d'effets d'annonce et la création de centres fermés. Les pédagogies coopératives ont largement fait leurs preuves dans les situations d'écoutes et de lutte contre la violence et les discriminations. La mise en chantier de ce vaste service public devrait entraîner la création d'établissements culturels et sociaux, maisons de la citoyenneté, dans chaque quartier mais aussi dans chaque village mais avec du personnel et des moyens. Il s'agit d'imaginer des espaces où les adolescents pourraient se retrouver, échanger, partager des moments en dehors des lieux scolaires et du domicile familial. Il s'agit aussi pour la jeunesse de se réapproprier la culture, la citoyenneté et trouver de multiples voies d'intérêt et de passions, synonymes d'intégration de vivre ensemble et de laïcité. Aussi, il lui demande quels moyens elle entend mettre en œuvre pour instaurer la généralisation progressive d'équipements culturels comme des maisons du citoyen accueillant bibliothèques multimédia réparties sur l'ensemble du territoire et dotées de personnels formés et compétents ; pour que les jeunes adolescents et pré-adolescents puissent être accompagnés en dehors de l'école ; pour qu'ils puissent bénéficier d'espaces éducatifs et récréatifs institutionnels de qualité, d'infrastructures pérennes et solidement implantées. Enfin, il lui demande également quels moyens elle entend mettre en œuvre pour installer dans notre pays une véritable politique culturelle d'accompagnement de la jeunesse.

Texte de la réponse

Monsieur Jean-Michel Villaumé, député de la Haute-Saône, interroge la ministre de la culture et de la communication sur le développement d'une politique culturelle volontariste centrée sur le temps libre des adolescents, fondée notamment sur la généralisation progressive, sur l'ensemble du territoire, d'équipements culturels, envisagés comme des maisons du citoyen avec une bibliothèque multimédia et des personnels formés et compétents. Le ministère de la culture et de la communication développe une politique structurante d'accès à la culture en direction de tous les publics, en particulier à destination des enfants et des adolescents, et notamment dans le domaine de la lecture publique. Les crédits du programme 334 « Livres et industries culturelles » sont en augmentation de 2,3 % dans le projet de loi de finances 2016. La priorité est accordée à la lecture publique. Les crédits d'intervention en région augmentent d'1 M € en 2016 pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement de nouveaux contrats territoire-lecture. Ces moyens ont vocation à soutenir l'action des territoires prioritaires, les quartiers de la politique de la ville et le milieu rural. Par ailleurs, la politique d'éducation artistique et culturelle est dotée en 2016 d'un budget de 54,6 M € soit une augmentation de 33 % par rapport à la loi de finances initiale 2015. Ces moyens contribuent au développement du parcours d'éducation artistique et culturelle, qui articule de manière cohérente les rencontres et les expériences artistiques et culturelles éprouvées par le jeune sur ses différents temps de vie, scolaire, péri et extrascolaire. Enfin, l'ensemble des collections permanentes des musées nationaux du ministère de la culture et de la communication est accessible gratuitement aux jeunes âgés de moins de 25 ans. Grâce au portail Histoire des arts, le ministère favorise également, via ses nombreuses ressources numériques, l'accès des jeunes à diverses collections publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91677

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 février 2016

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9808

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3546